

Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Loi constituant une commission de placement et d'assurance sociales, établissant un service national de placement, une assurance contre le chômage, des secours aux chômeurs et d'autres formes d'assurance et de sécurité sociales, et visant les fins qui s'y rattachent.

Loi modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits.

Loi modifiant la Loi des Postes.

Loi sur les justes salaires et les heures de travail pour les ouvrages et contrats publics.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi prescrivant des salaires minima conformément à la Convention sur les salaires minima adoptée par l'Organisation internationale du Travail, selon les dispositions de la Partie XIII du Traité de Versailles et des parties correspondantes des autres traités de paix.

Loi modifiant la Loi des poids et mesures.

Loi constituant en corporation la Communauté, hôpital général, maison des pauvres et institution d'enseignement des Sœurs de la Charité d'Ottawa, Canada.

Loi pour faire droit à Muriel Mabel Muttart.

Loi pour faire droit à Emile Fossion.

Loi pour faire droit à Eva Bennett.

Loi pour faire droit à Helen Gertrude Bryant Wilson.

Loi pour faire droit à Gladys Sarah Jenkinson Weeks.

Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Taylor Nicholson.

Loi pour faire droit à Jean Taggart Harfield.

Loi pour faire droit à Lily Usheroff Bruker.

Loi pour faire droit à Hilda High de Boissière.

Loi concernant le pont construit sur les deuxièmes passes de l'anse Burrard dans la province de la Colombie-Britannique.

Loi modifiant la Loi des pensions.

Loi modifiant la Loi du cens électoral fédéral.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills sont sanctionnés:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable délégué du Gouverneur général sanctionne ces bills."

Après quoi il plaît au Très honorable délégué du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (62) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, l'amendement du Sénat audit bill.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.